

## Décision du Maire n° 2025/30

=====

### Objet : Attribution des marchés relatifs à l'Aménagement de l'Ilot Robespierre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 relatif aux délégations du Conseil Municipal au Maire ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°2024-067 du 08 juillet 2024, portant délégation de compétences et de signature à Monsieur le Maire et notamment son alinéa 3 qui précise que le Maire est autorisé par le conseil municipal à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°2024-090 du Conseil municipal en date du 30 septembre 2024 approuvant l'Avant-projet d'aménagement et de transformation du secteur Robespierre, de la place et des rues attenantes ainsi que le budget prévisionnel du projet d'aménagement ;

Vu le rapport d'analyse des offres établi le 13 mai 2025 par la Direction des Services Techniques ;

Considérant que la procédure de consultation engagée pour l'opération d'aménagement du secteur Robespierre a donné lieu à la réception de trois offres pour le lot 1 et d'une offre pour le lot 2 dans les délais impartis ;

Considérant que les critères de sélection définis dans le dossier de consultation ont permis d'évaluer les offres reçues sur la base de la valeur technique pondérée à 40% et le prix des prestations pondéré à 60% ;

Considérant que les offres présentées pour les lots 1 et 2 dans le tableau ci-dessous ont été jugées les plus avantageuses, tant au regard du prix proposé qu'au regard de la valeur technique des offres ;

Lots	Entreprises	Marché H.T.
Lot 01 – Terrassement – Réseaux et revêtements	COLAS France 2 Rue des Lômes 07250 LE POUZIN	388 488,10 €
Lot 02 – Espaces Verts – Mobiliers	PEREZ PAYSAGES 6 Allée des Rozeaux 26700 PIERRELATTE	48 623,56 €

Le montant total des marchés de travaux pour l'ensemble des lots est établi à 437 111,66 € H.T.

Considérant que les offres sont en adéquation avec les besoins de la collectivité ;

**Monsieur le Maire  
DÉCIDE**

**D'APPROUVER** les marchés de travaux, tels que proposés ci-avant.

**PRÉCISE** que le marché sera exécuté conformément aux stipulations du dossier de consultation.

Fait à Le Teil, le 26 mai 2025,  
Par délégation du Conseil Municipal  
Le Maire,

  
Olivier PEVERELLI

